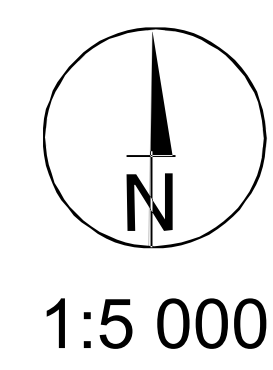

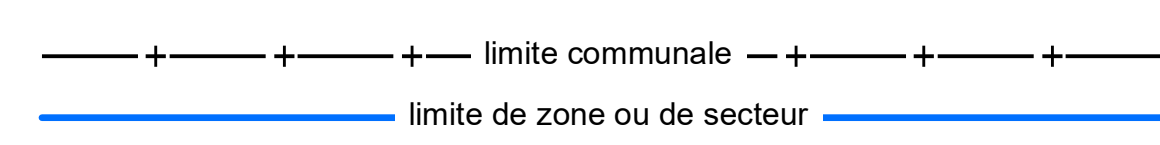


3. Règlement graphique 1/5000e

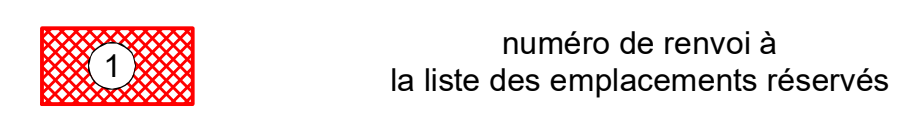
Document de travail Vu pour être annexé à la délibération du Conseil d'Agglomération du 9 Décembre 2024



LIMITES



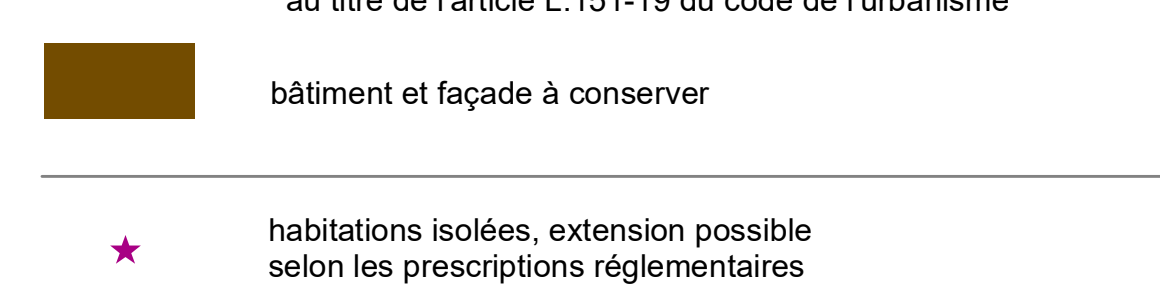
EMPLACEMENTS RESERVES



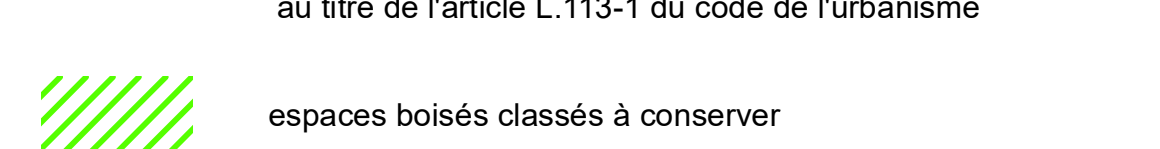
ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES ET DE L'ENVIRONNEMENT au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme



PATRIMOINE BATI PROTEGE au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme



PLANTATIONS ET ESPACES BOISES au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme



Liste des emplacements réservés

N° de l'opération	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
1	Liaison Mulhouse-Réville-Didenheim	Collectivité Européenne d'Alsace
2	Création d'un maillage entre le rue de la Colline et la rue de Kahlberg avec régimes ou recréation d'une trame arborescente (largeur de l'emprise : 5 m)	Commune
3	Création d'un carrefour giratoire : Boulevard urbain - RDS B&T	CEA/ANZA B&T
4	Extension de cimetière	Commune
5	Aménagement d'un fossé de drainage	Commune
6	Création d'une place de recouvrement	Commune
9	Création d'un Bassin d'orage	SIVOM Mulhouse
10	Restauration et valorisation d'une zone humide	Commune
11	Bassin de Retention (Didenheim, 3 axes poteviels)	SIVOM Mulhouse
14	Création d'un complexe scolaire et un équipement multi-activités et sport	Commune
15	Extension de facole	Commune
17	Création d'aménagement paysager de type "lot de travail" + création d'une zone de parking pour dépôt minute pour école Strène de l'I	Commune

Liste des emplacements réservés - Mixité sociale

N° de l'opération	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
20	Logements locaux sociaux pour seniors 40 logements Zone UO2 du PLU	Commune
21	Logements locaux sociaux 50 logements dont 20 % de logements locaux sociaux pour seniors Zone UAT du PLU	Commune

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.